

Éric Cabrillat
Maire
Hôtel de Ville
Place Michel Réglade
33320 Le Taillan-Médoc

Bordeaux, le **17 FEV. 2025**

objet : Modification simplifiée n 3 du PLU 3.1 pour intégrer les objectifs du zéro artificialisation nette (ZAN) – Affichage de l'arrêté complémentaire à la délibération du 26 septembre 2024 venant préciser les modalités de concertation du public et annonce par voie d'affiches
nos références : MET/DEP/2025/1005-16

Pièces jointes :

- Arrêté de la présidente de Bordeaux Métropole n°25METAJPP00031
- Délibération du 26 septembre 2024
- Modèle de certificat d'affichage
- Un lot d'affiches

Monsieur le Maire,

Lors de sa séance du 26 septembre 2024 le Conseil de la Métropole s'est prononcé sur les objectifs poursuivis par la 3ème modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux Métropole (PLU 3.1) permettant d'intégrer la stratégie du ZAN ainsi que sur les modalités de la concertation. Ces dernières ont été précisées par un arrêté de la Présidente.

Cette concertation se déroulera du **14 mars 2025 au 1er septembre 2025 inclus**. Dans ce cadre il est notamment prévu qu'un dossier et un registre soient mis à la disposition du public dans les 28 mairies de la métropole afin de recueillir ses observations. Ces documents vous seront remis ultérieurement.

Je vous informe que le public pourra également s'exprimer sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr ainsi que lors de 4 réunions publiques organisées sous la forme d'atelier à l'échelle de chaque pôle territorial les :

- o **Lundi 24 mars** de 18h00 à 20h30 : Château du Diable, salle Victor Hugo, 88 cours Victor Hugo à CENON
- o **Mercredi 26 mars** de 18h00 à 20h30 : Le Dôme, 221 Avenue de Thouars à TALENCE
- o **Jeudi 3 avril** de 18h00 à 20h30 : Salle du Pinsan, Allée Pinsan à EYSINES
- o **Mercredi 9 avril** de 18h00 à 20h30 : Marché des Douves, salle des Etoiles, 4 rue des Douves à BORDEAUX

Par la présente, je vous adresse pour affichage aux endroits habituellement prévus à cet effet, à compter du 27 février et pendant un mois :

- un exemplaire de la **délibération** du Conseil de la Métropole du 26 septembre 2024 relative à la 3ème modification simplifiée du Plan local d'urbanisme et définissant les modalités de la concertation
- un exemplaire de l'**arrêté** de Madame la Présidente de Bordeaux Métropole n°25METAJPP00031 déterminant les dates de la concertation et en précisant les modalités.

Un certificat authentifiant leur affichage réglementaire devra être émis dès la fin de l'accomplissement de ces formalités. Il devra être daté postérieurement au dernier jour de l'affichage. Un modèle vous est proposé ci-joint.

Vous trouverez également **un lot d'affiches** relatives à l'**avis de concertation** qui devront être affichées selon les mêmes modalités que précédemment au sein de votre mairie, à compter du 27 février et jusqu'au terme de la période de concertation *soit un affichage du 27/02/2025 au 2/09/2025*.

Un certificat d'affichage devra également être émis dès la fin de l'accomplissement de ces formalités.

Pour que cette concertation connaisse la plus large publicité, outre un affichage en mairie, ces affiches doivent également être apposées en tous lieux que vous jugerez pertinents afin que vos administrés en prennent connaissance.

Vous pouvez également utiliser tout autre moyen d'information tels que panneaux d'informations municipaux (digitaux ou autres), bulletins municipaux, réseaux sociaux, newsletters, site internet... il est également possible de créer un lien vers le site de la participation (www.participation.bordeaux-metropole.fr) où l'avis de concertation sera publié dès le 27 février 2025 et le dossier de concertation sera consultable à partir du 14 mars 2025.

Enfin, pour pouvoir justifier des mesures mises en œuvre pour informer le public, je vous remercie, dès la fin de la concertation, de transmettre au service planification urbaine de Bordeaux Métropole des photographies des affichages effectués en divers lieux de la commune ainsi qu'une synthèse des diverses actions de communication communale ayant trait à cette concertation (supports papier ou numériques).

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Nathalie Bouchain
Directrice de l'urbanisme

